

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 00065

Numéro SIREN : 334 336 450

Nom ou dénomination : CITALLIOS

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2024 sous le numéro de dépôt 19101



Société Anonyme d'Economie Mixte
au capital de 24 280 352 euros RCS Nanterre B 334 336 450
Siège social : 65, rue des Trois Fontanot 92024 Nanterre Cedex

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 16 octobre 2023 à 9h30 heures

- EXTRAIT du PROCES VERBAL DE LA 134^{ème} SEANCE -

[...]

II. AGREMENT DE CESSION D' ACTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTALE (EPI) YVELINES/HAUTS-DE-SEINE AU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le Président donne la parole à S. LE ROY CORTYL pour présenter ce point. Elle rappelle les délibérations précédentes sur le sujet du rapprochement entre Citallios et les outils essonniers.

Vu la délibération du Département de l'Essonne du 5 juin 2023 relative à l'entrée au capital de la SAEM Citallios et de la délibération de l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine du 8 juin 2023 décidant de la cession d'une partie de ses actions détenues au capital de la Société, à savoir 142 728 actions pour un prix total de 3.205.670,88€.

Aux termes de l'article 15 des statuts, toute cession d'actions, de quelque manière qu'elle ait lieu, à titre gratuit ou onéreux, est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de Citallios dans les conditions de l'article L.228-23 du code de commerce.

En application de cette disposition, il est soumis au Conseil d'Administration la cession de 142 728 actions détenues par l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine au Département de l'Essonne.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autre questions ou observations et propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration de CITALLIOS, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne l'agrément de la cession d'actions par l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine au Département de l'Essonne, portant sur 142 728 actions pour un prix total de 3.205.670,88€.

[...]

III. NOUVELLE REPARTITION DES SIEGES D'ADMINISTRATEURS ET DESIGNATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne la parole à S. LE ROY CORTYL pour présenter ce point.

Les Résidences SA d'HLM, en date du 29 juin 2023 et Hauts-de-Seine Habitat, en date du 17 octobre 2023 ont fait part de leur choix de démissionner de leur mandat d'administrateur, libérant ainsi 2 sièges au Conseil d'Administration de la Société.

L'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine, en date du 8 juin 2023, a décidé de réorganiser les sièges qu'il détient au Conseil d'Administration de la SAEM Citallios, et passe de 8 sièges à 7 sièges, libérant ainsi 1 siège. La nouvelle répartition des sièges se faisant comme suit :

- Vincent FRANCHI 1 siège
- Rémi MUZEAU 1 siège
- Claire CHAGNAUD-FORAIN 1 siège
- Patrick JARRY 1 siège
- Nathalie LEANDRI 1 siège
- Alexandra ROSETTI 1 siège
- Pierre BEDIER 1 siège

Total **7 sièges**

Au total, 2 sièges sur 18 sont libres et peuvent être réattribués, le 3^e sera considéré comme effectivement libéré à réception de la délibération favorable de Hauts-de-Seine Habitat prévue le 17 octobre.

Conformément à sa délibération du 3 juillet 2023, sont désignées en qualité de représentants du Département de l'Essonne au Conseil d'Administration de la SAEM CITALLIOS les personnes suivantes :

- François DUROVRAY 1 siège
- Alexis TEILLET 1 siège

Total **2 sièges**

Ainsi, 2 des 3 sièges effectivement libérés sont réattribués, le 3^e le sera dès constat par le Conseil de la bonne réception de la délibération de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines confirmant l'acquisition des titres cédés par l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine.

En conséquence, cette prochaine réattribution porte le nombre de représentants des collectivités de 11 postes à 13 postes, nécessitant une modification de l'article 16 des statuts (*point suivant*) conformément aux délibérations reçues de l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine du 08 juin 2023, de la Région Ile-de-France (art. 15) du 21 septembre 2023, et de la Commune de Clichy du 10 octobre 2023.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autres questions ou observations et propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration de CITALLIOS, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne acte de la nouvelle répartition des sièges administrateurs et de la désignation des nouveaux représentants au Conseil d'Administration de la Société, sous réserve de la confirmation par le Conseil d'Administration de Hauts-de-Seine Habitat de la démission de son représentant au Conseil d'Administration de Citallios.

[...]

IV. CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES EN VUE DE MODIFIER L'ARTICLE 16 DES STATUTS PORTANT SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président présente ce point.

Il demande aux membres du Conseil s'il appelle des questions ou remarques de leur part.

Le Président constate qu'il n'y a pas de questions ou observations et propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration de CITALLIOS, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'ensemble des résolutions et convoque l'Assemblée Générale Extraordinaire le 15 novembre 2023 à 15h30.

[...]